

*REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES DU DIOCÈSE  
D'AVIGNON ET DES FAITS RELIGIEUX DU MONDE CATHOLIQUE,*  
31 décembre 1860, pp. 501–503.

Nous avons entretenu précédemment nos lecteurs du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'Église, tenu à Paris, du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1860. Le dernier numéro du journal *La Maîtrise*, donne sur cette réunion les détails les plus intéressants. Avant de se séparer, le Congrès a voté l'adresse suivante à Nosseigneurs les Archevêques et Évêques. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître ce document important qui peut être considéré comme un résumé des travaux du Congrès.

MONSEIGNEUR,

Dans sa première séance préparatoire, le 25 mai 1860, le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église s'est // 502 // spontanément placé sous la bannière de l'Épiscopat, et il a appelé vos bénédictions sur ses travaux.

Que voulait le Congrès par cet acte qui le premier a révélé son existence? Il voulait mettre un moyen d'action, un concours dévoué au service des principes et des doctrines concernant le plain-chant et la musique d'église, de nouveau et récemment promulgués et sanctionnés dans les derniers Conciles provinciaux.

Arrivé au terme de sa session, le Congrès, Monseigneur, veut encore s'adresser à l'Épiscopat, non pas précisément pour lui rendre compte des discussions auxquelles il s'est livré, et des décisions qu'il a prises sur les questions si importantes et si multipliées de son programme, mais pour faire parvenir à Votre Grandeur immédiatement, et en quelque sorte séance tenante, l'expression des vœux qui, réunis ou séparés, nous rallieront toujours dans un sentiment et une pensée unanimes.

Unanimes, Monseigneur! Oui, en ce qui touche le chant dit ecclésiastique, plain-chant, chant grégorien, le Congrès a été unanime pour proclamer ce chant le véritable chant d'église, le chant consacré, traditionnel, le seul qui soit doué d'une vraie efficacité sur les âmes, le seul qu'on puisse appeler la *prière chantée*, le seul permanent, le seul universel, le seul populaire, qu'on ne saurait retrancher du culte catholique sans amener une profonde révolution liturgique, et sans priver l'Église d'un de ses plus puissants moyens d'action sur les peuples.

En conséquence, comme il n'est que trop vrai que ce chant est en plusieurs lieux méconnu, défiguré, corrompu par l'ignorance, la légèreté, l'oubli des traditions ecclésiastiques, et ce laisser aller déplorable par suite duquel l'art mondain et profane a peu à peu envahi le sanctuaire et pris la place du chant consacré, le Congrès, Monseigneur, croit devoir vous exprimer humblement les vœux suivants:

1° Que le plain-chant rentre dans le programme des études des grands et petits séminaires, et qu'il soit enseigné par des professeurs *ad hoc*; que cette étude soit obligatoire pour tous les élèves, et qu'il soit adopté dans chaque séminaire un programme de questions relatives à

*REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES DU DIOCÈSE  
D'AVIGNON ET DES FAITS RELIGIEUX DU MONDE CATHOLIQUE,  
31 décembre 1860, pp. 501–503.*

l'histoire, la théorie et la pratique du plain-chant, sur lequel chaque élève devra subir de temps en temps un examen;

2° Que dans les études musicales des séminaires, la préférence soit donnée aux morceaux dont le caractère est éminemment religieux;

3° Que l'on adopte dans les séminaires la méthode qui tiendra mieux compte de la nature du plain-chant, de sa tonalité, de la distinction de ses modes, de sa destination, de son rythme, de sa mélodie, de son accentuation, de son style. Nous repoussons toute méthode qui reposerait sur l'exécution à notes égales ou de valeur proportionnelle.

En ce qui touche les livres de plain-chant, nous repoussons également l'idée de faire l'application du texte de la liturgie romaine aux chants des liturgies françaises des derniers siècles;

4° Que le plain-chant occupe sa place naturelle dans les cérémonies du culte, et notamment, et surtout à l'Office paroissial, à la Grand'messe et aux Vêpres.

5° Le Congrès n'entend pas par l'article précédent condamner la musique véritablement religieuse employée avec discrétion, et suivant les prescriptions ou la tolérance de l'Église, exprimées par les // 503 // Conciles et les règlements de l'autorité ecclésiastique; ce genre de musique rallie les sympathies du Congrès.

6° Nous demandons qu'il soit formé dans chaque diocèse une Commission liturgique et musicale à laquelle seront soumises les compositions qui devront être exécutées, sans que le maître de chapelle ait le droit de faire chanter ou exécuter, dans son chœur, une musique vocale ou instrumentale qui n'aura pas obtenu l'approbation de ladite Commission;

7° Que le répertoire musical des communautés religieuses d'hommes et de femmes, des pensionnats, des écoles des Frères, soit soumis au même contrôle, et qu'il soit également interdit d'appliquer arbitrairement, au mépris de toutes les lois de la convenance, de l'expression, de la prosodie et de l'accentuation, des paroles sacrées à des morceaux de salon ou de théâtre et des cantiques à des chansons profanes;

8° Qu'il soit nommé dans chaque diocèse un inspecteur du chant et de la musique pour veiller à l'exécution de ces règles;

9° Qu'il soit interdit à tout organiste d'apporter dans l'église, non-seulement des morceaux appartenant à la musique théâtrale, mais encore des compositions et des improvisations d'un style mondain, sautillant, léger, affectant les tournures, les modulations et les inflexions de la scène lyrique.

*REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES DU DIOCÈSE  
D'AVIGNON ET DES FAITS RELIGIEUX DU MONDE CATHOLIQUE,  
31 décembre 1860, pp. 501–503.*

10° En ce qui concerne l'accompagnement du plain-chant, le Congrès, sans se prononcer sur une question qui n'est pas encore jugée, et entre des méthodes qui ont besoin d'être longuement examinées et que l'expérience n'a pas suffisamment justifiées, est d'avis que l'on ne doit pas s'écarter d'une harmonie consonnante, en rapport avec la tonalité ecclésiastique, et que le chant soit, autant que possible, à la partie supérieure et dans un diapason qui réponde à la généralité des voix.

Quant à la situation matérielle des maîtres de chapelle et organistes, le Congrès émet le vœu que cette situation soit améliorée.

11° Enfin, Monseigneur, nous vous confierons un projet à la réalisation duquel Votre Grandeur peut concourir d'une manière au moins indirecte et générale. Le Congrès, dont l'existence est nécessairement bornée aux cinq jours de sa session, se continuera et se perpétuera, nous l'espérons, dans une Société permanente dont les conditions légales seront ultérieurement débattues et fixées, et qui concentrera dans un foyer commun les travaux et les efforts tentés de toutes parts pour le triomphe de la cause à laquelle nous nous sommes voués. Cette Société aurait pour organe quelle nous nous sommes voués. Cette Société aurait pour organe une publication périodique où seraient discutées toutes les doctrines, et enregistrés tous les faits concernant le plain-chant et la musique d'église.

Tels sont, Monseigneur, les vœux dont nous puisons l'expression dans nos convictions les plus profondes et dans notre âme chrétienne et artiste. Les marques précieuses de bienveillance que l'Épiscopat nous a données nous autorisent à croire que Votre Grandeur accueillera favorablement notre communication, et qu'Elle saura en faire sortir avec le temps, et dans la mesure convenable, les conséquences qui seront en son pouvoir.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

L'abbé Victor PELLETIER, Chan. de l'Église d'Orléans,  
*Président;*  
A. de LA FAGE, F. BENOIST, J. D'ORTIGUE, *Vice-Présidents;*  
A. RABUTAUX, *Secrétaire général;*  
F. CALLA, *Trésorier.*

**REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES DU DIOCÈSE  
D'AVIGNON ET DES FAITS RELIGIEUX DU MONDE CATHOLIQUE,  
31 décembre 1860, pp. 501–503.**

Journal Title: REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES  
DU DIOCÈSE D'AVIGNON ET DES FAITS  
RELIGIEUX DU MONDE CATHOLIQUE

Journal Subtitle: None

Day of Week: lundi

Calendar Date: 31 DÉCEMBRE 1860

Printed Date Correct: Yes

Volume: X

Pagination: 501 à 503

Issue: 24

Title of Article: None

Subtitle of Article: None

Signature: L'abbé Victor PELLETIER, Chan. De l'Église  
d'Orléans, *Président*; A. de LA FAGE, F.  
BENOIST, J. D'ORTIGUE, *Vice-Présidents*; A.  
RABUTAUX, *Secrétaire général*; F. CALLA,  
*Trésorier*.

Pseudonym: None

Author: Victor Pelletier, Adrien de La Fage, François  
Benoist, Joseph d'Ortigue, Auguste Rabutaux, F.  
[Christophe-François] Calla.

Layout: Internal main text

Cross-reference: None